



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
21.06.2010

Date de la convocation des conseillers :  
21.06.2010

point de l'ordre du jour no:  
16

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance publique du 2 juillet 2010.**

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Hildgen, Huss, Knaff, Zwally, conseillers communaux

## Le Conseil Communal;

**Objet: Relevé et rôle des taxes à percevoir pour emplacements de taxis pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010**

Vu le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les emplacements-taxis pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010 au montant de € 14.262,50 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e  
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les emplacements-taxis pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010 au montant de € 14.262,50.

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 02.07.10.  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,